

DECRET N° 98-278 DU 9 juillet 1998

Portant nomination au Ministère
des Travaux Publics et des
Transports.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE;
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret n° 98-220 du 15 Mai 1998 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 96-617 du 31 Décembre 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux publics, et des Transports ;

SUR Proposition du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 Juin 1998 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère des Travaux Publics et des Transports :

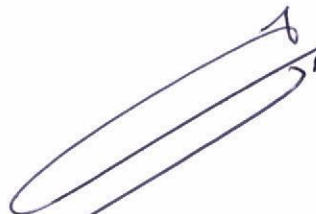
- Directeur de Cabinet : Monsieur Hémianon KAKPO
- Directeur de l'Administration : Monsieur Emmanuel AKPAKI

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 9 Juillet 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre des Travaux Publics et des
Transports,



Joseph Sourou ATTIN

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC MF 4 MTPT 4
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP
3 INTERESSES 2 JO 1.